

# **PRÉAVIS N° 57**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit de CHF 225'000.- sur 5 ans (2013-2017) pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la RDU (route de distribution urbaine) et de ses quartiers**

**Déléguées municipales : Mme Elisabeth Ruey-Ray  
Mme Fabienne Freymond Cantone**

Nyon, le 11 juin 2012

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

### **I.1. Historique et contexte**

Le schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) a été adopté en 2006 par les Autorités des huit communes qui en font partie (Nyon, Prangins, Eysins, Crans, Signy, Trélex, Duillier, Grens) et par le Canton de Vaud. Il s'agit d'un document d'orientation qui s'attache à regrouper les différentes communes de l'agglomération de Nyon autour d'une vision partagée en matière de paysage, d'urbanisme, d'environnement et de mobilité. Cet instrument contractuel engage les partenaires du SDAN à travailler de façon partenariale et concertée.

Une nouvelle charte régissant le fonctionnement de l'agglomération, ainsi qu'un catalogue de mesures pour la mise en place du schéma directeur qui le concerne ont été adoptés en 2011.

Différents chantiers ont été engagés. Parmi ces derniers, le chantier n°1 relatif au développement urbain le long de la route de distribution urbaine (RDU) a été l'objet d'une vaste étude de conception directrice adoptée formellement par les partenaires en 2010.<sup>1</sup>

Le potentiel de développement important le long de la RDU (12'000 habitants et 5'500 emplois supplémentaires) confère à ce projet un caractère inédit dans le district de par son ampleur. Ce projet de dimension intercommunale et d'agglomération constitue l'un des investissements parmi les plus importants du district d'ici à 2030.

Ces nouveaux développements devront s'intégrer dans un contexte de mobilité en limite de capacité dans plusieurs secteurs de l'agglomération Nyon-Gland ; l'adaptation et la réalisation de nouvelles infrastructures influenceront l'essor du périmètre. Il s'agira de procéder par étapes, d'engager la conception de quartiers durables et de concrétiser les mesures appropriées en matière de mobilité. Il s'agira également de développer des lieux de vie intégrés à l'existant, favorisant la mixité et la qualité de vie, exprimés dans un concept d'urbanisation et d'aménagement.

---

<sup>1</sup> Le dossier de conception directrice de la RDU a fait l'objet d'un examen préalable auprès des services de l'Etat, consultable à l'adresse suivante :  
[http://www.regionyon.ch/documentation/documents/rapport\\_final\\_Nyon\\_RDU.pdf](http://www.regionyon.ch/documentation/documents/rapport_final_Nyon_RDU.pdf)

**I.2. Rappel des éléments sur les potentiels de développement (selon le concept RDU - mai 2010)**

Potentiels	Eysins	Nyon	Prangins
Habitants	200	9'500 (dont 6'200 à long terme)	2'300
Emplois	1'050	3'450 (dont 1'700 à long terme)	1'000



**2. Description du projet**

**2.1. Pourquoi un chef de projet et pourquoi maintenant ?**

Les ressources en présence, tant dans les communes qu'au niveau de la région, sont insuffisantes pour conduire un tel projet. Si les collectivités ne trouvent pas les moyens de mettre en place ce projet, le développement projeté ne se fera pas.

Un projet de cette importance nécessite que dès à présent des moyens soient mobilisés pour engager sa concrétisation, qui se matérialisera pour l'essentiel dans une dizaine d'années.

Si l'on prend comme exemple le secteur de Prangins nord, les démarches de « réservation foncière » sont déjà engagées. Elles constituent un préalable aux approches techniques qui sont en préparation. Dans le meilleur des cas, les premières constructions verront le jour entre 2018 et 2020.

Le tableau ci-après met en évidence une partie des actions qui doivent être engagées durant les cinq prochaines années et qui concernent l'entier ou une partie des communes territoriales du périmètre.

## NYON · PRÉAVIS N° 57 AU CONSEIL COMMUNAL

Eysins	Nyon	Prangins
↓ ↓ ↓		
Etude d'impact environnementale sur l'entier du périmètre, permettant de définir précisément les enjeux environnementaux et les mesures de compensation nécessaires		
Identification des mesures de développement paysager garantissant de bonnes connexions entre les milieux naturels sensibles		
	Étude de faisabilité de la seconde section RDU, franchissement Asse,...	
	Etude de faisabilité du franchissement NStCM permettant notamment de positionner la gare entre Plantaz et Reposoir	
	Procédure d'enquête du nouveau plan d'alignement routier 2ème section RDU	
Réalisation requalification RDU Eysins & desserte quartier petite prairie		
	Réflexion qualitative préliminaire sur les conditions du développement urbain Prangins-nord/Chantemerle	
Coordination du développement RDU & requalification sortie A1 de Nyon et Gland & développement du schéma directeur Gland-Vich		
Approche pour concrétiser les réservations foncières des futures zones de développement		
Déplacement de la ligne à HT le long de la RDU		
Planification énergétique territoriale		
Identification des conditions de la participation des tiers privés aux infrastructures et équipements selon les dispositions de la LICOM, de la LATC, harmonisation et coordination des approches		

(Liste des projets traités par le manager de projet, élaborée par le GT SDAN et validée par le COPIL SDAN)

Pour chacune de ces actions une organisation adéquate, ainsi qu'un calendrier spécifique, devront être mis en place. Selon les situations et les thèmes abordés, la configuration de l'organisation sera différente ; elle sera en rapport avec les ressources et capacités des communes concernées ainsi que les partenaires à mobiliser.

### 2.2. La mission du chef de projet

L'engagement d'un chef de projet a pour but d'assurer le suivi et la coordination générale du projet de RDU et du développement de ses quartiers.

La mission principale du chef de projet consistera à mettre en place un programme de travail opérationnel avec une identification budgétaire qui tient compte des possibilités et conditions

de financement liées aux institutions concernées (communes territoriales et communes du SDAN, région, canton).

Le chef de projet RDU sera le garant du concept RDU. Il veillera à ce que l'ensemble des actions soit en cohérence avec l'entier du périmètre et en coordination avec les schémas directeurs voisins.

La tâche du chef de projet ne consistera pas à se substituer aux nombreuses compétences existantes dans le périmètre, notamment au sein de la Ville de Nyon ou d'autres structures. Il pourra avoir un rôle différencié selon les communes et les attentes qu'exprimeront ces dernières. Il privilégiera la subsidiarité et conduira les démarches en partenariat jusqu'au seuil de la concrétisation, dans le respect des différentes prérogatives des collectivités partenaires (communes, région et canton).

Dans un esprit d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de conduite de projet, le chef de projet devra en particulier intégrer et combiner plusieurs thématiques selon les situations :

- suivi général de la conduite de la RDU avec le développement de ses quartiers ;
- traitement des espaces publics ;
- procédures de requalification / construction de voiries ;
- optimisation de la maîtrise foncière notamment en lien avec les actions de la SOFREN ;
- traitement des différentes questions environnementales notamment la conduite d'une étude d'évaluation environnementale stratégique sur l'entier du périmètre ;
- urbanisation progressive des différentes pièces urbaines et intégration de différentes conditions-cadres garantes du bon fonctionnement futur de ces dernières (mixité, présence de services, types d'emplois, écoles, etc.) ;
- traitement de la mobilité multimodale (TIM, TP, continuité des réseaux mobilités douces) et du stationnement ;
- développement paysager qui devra garantir de bonnes conditions de connexion entre les milieux naturels sensibles ;
- planification énergétique territoriale qui sera intégrée dans les pièces urbaines ;
- coordination de la maîtrise et de la valorisation foncières ;
- coordination avec les projets des schémas directeurs voisins (Gland-Vich, etc.).

Le chef de projet devra être un généraliste avec des compétences en urbanisme et en ingénierie urbaine, ainsi qu'une sensibilité aux sciences sociales. Il devra disposer d'une expérience en « management urbain ». Le poste de chef de projet RDU ne peut être exercé que par un professionnel bénéficiant d'une expérience antérieure et ayant été confronté aux grands projets urbains et à la gestion de projet.

Il devra connaître le fonctionnement des institutions vaudoises et le processus décisionnel pratiqué. Il disposera d'expérience dans le travail pluridisciplinaire et l'animation de groupes de travail. Il démontrera son aptitude à vulgariser des notions d'aménagement complexes et sa sensibilité aux instruments de communication.

### 2.3. Organisation et calendrier

La RDU constitue le chantier n°1 du SDAN. Son suivi politique est assuré, pour ses principales étapes par le COPIL SDAN constitué des représentants politiques des huit communes de l'agglomération nyonnaise et de deux responsables de services cantonaux (Service de l'aménagement du territoire (SDT) et Service de la mobilité (SM) (cf. annexe 2). En 2010, l'ensemble des partenaires a procédé à une validation de la conception directrice de la RDU.

## NYON · PRÉAVIS N° 57 AU CONSEIL COMMUNAL

Par délégation du COPIL SDAN, un groupe politique RDU (Groupil RDU) assure le suivi opérationnel du chantier n°1. Ce Groupil est constitué des représentants des communes de Nyon, Eysins et Prangins, du Conseil régional et du Canton (SDT). L'ensemble de ces représentants siège au COPIL SDAN.

Le groupe technique du SDAN assure l'accompagnement technique du projet de RDU. Ce groupe technique est constitué de représentants de la région (coordination du GT), des communes de Nyon (urbanisme), de Prangins (urbanisme) et du Canton (GOP-SDT). Ce groupe technique est complété pour le suivi de ce projet, selon les besoins, de compétences complémentaires provenant de la Commune de Nyon (travaux et environnement, mobilité, etc.), des autres communes, de la Région et du Canton.

Le COPIL SDAN produit annuellement un rapport de ses activités à l'adresse de ses partenaires qui peuvent ainsi apprécier le travail effectué par leurs délégués. Les activités du chef de projet seront également intégrées dans le rapport du SDAN. Le chef de projet est donc encadré techniquement par le groupe technique RDU et politiquement par le Groupil RDU ainsi que par le COPIL SDAN. Il sera au service des communes concernées et du canton mais rattaché administrativement au Conseil régional du district de Nyon, ce qui lui permettra d'assurer la coordination avec les actions menées à d'autres échelons (SD intercommunaux (GV, NsTCM,...), PDRN, AFVG,...).

La démarche d'engagement du chef de projet doit encore passer par les étapes suivantes :

### Calendrier prévisionnel

- Dépôt du préavis aux Conseils communaux de Nyon et Prangins ainsi qu'au Conseil intercommunal (préavis type) Juin à août 2012
- Validation du préavis par les organes délibérants des deux communes et du Conseil intercommunal Septembre-oct. 2012
- Mise en place d'une structure d'organisation opérationnelle et finalisation du cahier des charges du chef de projet Juillet-sept. 2012
- Procédure de recrutement du chef de projet Octobre-déc. 2012
- Entrée en fonction du chef de projet 1<sup>er</sup> trimestre 2013

### 3. Incidences financières

Partenaires	Montant par année	Montant total sur cinq ans	Etat des validations
Conseil régional	50'000	250'000	Préavis en cours
Etat de Vaud	50'000	250'000	Accord du chef du DEC
Nyon	45'000	225'000	Préavis en cours
Prangins	30'000	150'000	Préavis en cours
Eysins	15'000	75'000	Préavis validé <sup>2</sup>
Autres communes du SDAN	10'000	50'000	Accord des Municipalités
<b>Total</b>	<b>200'000</b>	<b>1'000'000</b>	

La répartition tient compte des ressources techniques à disposition dans les communes et du phasage de mise en œuvre de la RDU et de ses quartiers. Elle ne préfigure pas de répartition au-delà des cinq années d'engagement et pourra être revue à cette échéance en fonction de l'état d'avancement du projet.

<sup>2</sup> La municipalité d'Eysins a obtenu l'accord de son organe délibérant concernant la mise en place de l'opération et de son financement en décembre 2011

## **4. Aspects du développement durable**

---

### **4.1. Dimension économique**

Le poste de manager de projet sur cinq ans, financé par les huit communes du SDAN, le Conseil régional et le Canton, représente une bonne opportunité pour faire avancer un dossier majeur pour l'agglomération nyonnaise. Cette organisation politique, technique et financière permet à la Ville de Nyon de bénéficier de compétences techniques supplémentaires et ciblées tout particulièrement sur le projet de développement du Nord de la ville.

### **4.2. Dimension sociale**

L'organisation mise en place pour lancer la mise en œuvre du chantier de développement urbain de la RDU permet aux communes qui disposent de compétences techniques limitées d'adhérer à un projet majeur du District. L'intérêt général et la nécessité de concevoir ce chantier 1 du SDAN dans sa globalité a permis aux partenaires du projet (Communes, Conseil régional et Canton) d'établir une organisation solidaire.

### **4.3. Dimension environnementale**

La route de distribution urbaine comme infrastructure de mobilité est planifiée pour désengorger l'agglomération compacte d'Eysins-Nyon-Prangins du trafic de transit. L'engagement de ce chef de projet pour la mise en œuvre du projet permet de se projeter dans un avenir environnemental plus sain, notamment celui du centre-ville de Nyon. La Médiane (axe Eules-Oulteret) aura enfin sa vocation finale dédiée en priorité à la mobilité douce et aux transports publics.

## **5. Conclusion**

---

La mise en œuvre de la RDU et de ses quartiers est directement dépendante de l'engagement d'un chef de projet. Les enjeux de ce projet de développement urbain dépassent le strict cadre communal et justifient les participations proportionnées de chaque partenaire.

Cette manière de procéder constitue la meilleure garantie pour que les projets soient menés à leur terme, en synergie avec les partenaires concernés et dans des conditions qui permettent d'optimiser les possibilités de financement (communaux, régionaux, cantonaux, privés et fédéraux).

Le chantier RDU est un projet qui se construira sur plusieurs années, mais qui nécessite déjà une mise en œuvre progressive pour s'assurer de sa maîtrise et de cohérence finale.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le préavis N° 57 relatif à la demande de crédit de CHF 225'000.- pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la RDU et de ses quartiers,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

sous réserve de la participation financière des autres partenaires :

1. d'autoriser la Municipalité à engager un crédit d'investissement de CHF 225'000.- sur cinq années à compter de 2013 jusqu'à 2017, soit une participation financière annuelle de CHF 45'000.- ;
2. ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable sur 5 ans ; le premier amortissement interviendra l'année suivant l'engagement de la première dépense.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 juin 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Syndic :

D. Rossellat



Le Secrétaire :

C. Gobat

## **Annexe(s)**

- Fiche d'investissement
- Liste des partenaires du SDAN

### **1<sup>ère</sup> séance de la commission**

Municipales déléguées	Elisabeth Ruey-Ray et Fabienne Freymond Cantone
Date	Mercredi 11 juillet 2012 à 19H00
Lieu	Ferme du Manoir – Salle de conférence 1



**FICHE D'INVESTISSEMENT**

**PRAVIS No. 57 / 2012**

**Engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la RDU (Route de distribution urbaine)**

**Date: Nyon le 11.06.2012**

**Demande de crédit de CHF225'000 TTC**

<b>Situation des préavis au 11.06.2012</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Total des préavis votés par le Conseil Communal	11'435'780	15'096'800	16'926'760	6'905'181	12'753'520	9'602'600

<b>Situation des emprunts au 11.06.2012</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011					225'000'000	225'000'000
Emprunts au 1er janvier	126'692'231	131'225'479	141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270
Evolution des emprunts durant la période +/-	4'533'248	9'827'534	-259'656	-2'826'757	-15'083'330	0
Emprunts fin période/date du jour	131'225'479	141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270	122'883'270

<b>Cautionnements et garanties</b>	
Plafond (préavis No.27)	24'200'000
Engagé	-11'265'799
Caution demandée	0
Disponibles	12'934'201

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>CHF HT</b>	<b>Estimation des dépenses d'investissements nets</b>					
		<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Engagement chef de projet RDU	225'000		45'000	45'000	45'000	45'000	45'000
Mandat d'accompagnement	30'000		6'000	6'000	6'000	6'000	6'000
<b>Total de l'investissement</b>	<b>255'000</b>	<b>0</b>	<b>51'000</b>	<b>51'000</b>	<b>51'000</b>	<b>51'000</b>	<b>51'000</b>

<b>Estimation amort. + entretien</b>		
<b>Durée ans</b>	<b>Montant Amortiss.</b>	<b>Entretien annuel</b>
5	45'000	0
5	6'000	
	<b>51'000</b>	<b>0</b>

**Financement du préavis**

**Budget de fonctionnement:**

Trésorerie courante

**Investissement:**

Trésorerie/Emprunts dont 255'000

Fonds de réserve 0

<b>Estimation des coûts d'exploitation</b>		<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Libellé / années</b>							
<b>Coût total d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>52'530</b>	<b>52'530</b>	<b>52'530</b>	<b>52'530</b>	<b>52'530</b>
Intérêts en % 3.00%		0	1'530	1'530	1'530	1'530	1'530
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	51'000	51'000	51'000	51'000	51'000
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Economies / Recettes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		0	0	0	0	0	0
<b>Coûts nets d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>52'530</b>	<b>52'530</b>	<b>52'530</b>	<b>52'530</b>	<b>52'530</b>

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMÉRATION NYONNAISE  
LISTE DES PARTENAIRES

**Présidence :**

Mme Fabienne Freymond-Cantone      Municipale de l'urbanisme, Ville de Nyon  
[freymond.cantone@nyon.ch](mailto:freymond.cantone@nyon.ch)

Suppléante : Mme Elisabeth Ruey-Ray      Municipale de la mobilité, Ville de Nyon  
[elisabeth.ruey-ray@nyon.ch](mailto:elisabeth.ruey-ray@nyon.ch)

**Vice-présidence :**

Mme Martine Baud      Municipale, Prangins, [martinebaud@bluewin.ch](mailto:martinebaud@bluewin.ch)

Suppléante : Mme Violeta Seematter

**Membres ordinaires :**

M. Georges Rochat      Syndic, Eysins, [info@eysins.ch](mailto:info@eysins.ch)  
Suppléant : M. Franz Kneubühler

M. Jacques Mugnier      Syndic, Duillier, [greffemunicipal@duillier.ch](mailto:greffemunicipal@duillier.ch)  
Suppléant : M. Christophe Challande

M. Kurt Möhr      Syndic, Grens, [admingrens@bluewin.ch](mailto:admingrens@bluewin.ch)  
Suppléant :  
M. Alain Porraro      Municipal, Signy-Avenex, [signy-avenex@bluewin.ch](mailto:signy-avenex@bluewin.ch)  
Suppléant : M. Bernard Penel  
M. Antonio Bilardo      Syndic, Trélex, [a.bilardo@trelex.ch](mailto:a.bilardo@trelex.ch) / [greffe@trelex.ch](mailto:greffe@trelex.ch)  
Suppléant : M. Yves Ravenel  
M. Jean-Léon Blanc      Syndic, Crans-près-Céligny, [greffe@crans-pres-celigny.ch](mailto:greffe@crans-pres-celigny.ch)

Suppléant : M. Robert Middleton  
M. Jean-Noël Goël      Membre du CODIR du Conseil régional  
[jean-noel.goel@rolle.ch](mailto:jean-noel.goel@rolle.ch)

Mme Leïla Slama-Lambelet      Cheffe de division du Service des routes, Etat de Vaud  
[leila.slama-lambelet@vd.ch](mailto:leila.slama-lambelet@vd.ch)

M. Federico Molina      Adjoint du chef du Service de la mobilité, Etat de Vaud  
[federico.molina@vd.ch](mailto:federico.molina@vd.ch)

M. Philippe Gmür      Chef du SDT, Etat de Vaud  
[philippe.gmur@vd.ch](mailto:philippe.gmur@vd.ch)

**Groupe technique :**

M. Patrick Freudiger / M. Joël Vetter      Conseil régional  
[p.freudiger@regionyon.ch](mailto:p.freudiger@regionyon.ch) / [j.vetter@regionyon.ch](mailto:j.vetter@regionyon.ch)

Mme Naïma Mameri      Office de la mobilité, Ville de Nyon  
[naima.mameri@nyon.ch](mailto:naima.mameri@nyon.ch)

M. Giovanni Troccoli      Urbaniste de Prangins, [gtroccoli@prangins.ch](mailto:gtroccoli@prangins.ch)

M. Christian Exquis / M. Igor Reinhardt      Groupe opérationnel des pôles, Etat de Vaud  
[christian.exquis@vd.ch](mailto:christian.exquis@vd.ch) / [igor.reinhardt@vd.ch](mailto:igor.reinhardt@vd.ch)

Le groupe technique mobilise des personnes ressources des services techniques des communes ou des services cantonaux selon les besoins.